



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 27 juin 2011**

### **Délibération n°2011-21 Validation du programme Cité des capucins à Brest**

#### **CPER 2007-2013 – Cité Internationale des Capucins**

La construction d'une Cité internationale sur le Plateau des Capucins à Brest figure dans le CPER 2007-2013, au titre du grand projet 3, sur l'axe « Internationalisation de la recherche ».

Cette Cité internationale associe deux composantes : un lieu d'hébergement pour les chercheurs en mobilité et l'antenne brestoise du Centre de Mobilité Internationale de l'UEB.

Au stade actuel des études de programmation, l'enveloppe disponible (5 M€) permettrait de réaliser une trentaine de logements.

Situé sur le Plateau des Capucins, nouveau quartier emblématique de l'agglomération brestoise, l'équipement bénéficiera de la proximité immédiate d'équipements culturels (notamment d'une grande médiathèque), d'infrastructures de congrès, de loisirs...et sera desservi par le tramway.

En outre, Brest métropole océane, maître d'ouvrage, a saisi l'opportunité de mettre ce projet en relation avec un autre projet porté par la Ville de Brest : celui de regrouper, en un lieu unique, différents acteurs associatifs œuvrant à l'International (Maison de l'Europe, associations de solidarité internationale, comités de jumelage...). Des interactions sont recherchées entre les deux structures dont la programmation sera coordonnée sur un même site.

Le programme immobilier et le montage opérationnel de la Cité internationale étant en cours de finalisation, il est proposé au Conseil d'administration de l'UEB de se prononcer sur la partie du programme qui concerne le Centre de Mobilité Internationale de Brest et sur le régime de propriété envisagé à l'issue de la construction (cf note technique jointe en annexe).

#### **Proposition :**

Le Conseil d'administration de l'UEB est appelé à donner son accord sur le programme de construction du Centre de Mobilité Internationale de Brest et sur le régime de propriété du bien.

**Nombre de membres en exercice : 31**

Votants : 24 | Refus de participer au vote : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée**

**Visa du Président**

Le Président de l'Université  
Européenne de Bretagne

G. CATHELINEAU

**Pièces jointes au présent document : néant**

Transmis au recteur Chancelier des universités le : 01/07/2011